



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Mettre en œuvre des projets d'expérimentation afin d'améliorer le continuum de services intersectoriels en emploi et en santé pour les personnes ayant des troubles de santé mentale	N° DE LA MESURE	2.10
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE

- Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
 Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)

La mesure 2.10 vise à ce que le MSSS et le MESS développent des projets locaux permettant de mieux arrimer les offres de service respectives des deux réseaux et de faciliter la transition des personnes dans l'ensemble de cette offre de service, et ce, dans une perspective de progression socioprofessionnelle de ces personnes. Ces travaux sont menés conjointement par le MESS et le MSSS.

L'avancement des travaux ne permet pas de connaître les budgets qui seront rattachés à cette mesure.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE

Des représentants du MESS et du MSSS ont visité cinq services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées dans différents milieux (urbain, périphérique, rural) dans le but de mieux comprendre la dynamique régionale entre les services d'emploi et les services offerts par le réseau de la santé. Ces visites se sont déroulées au cours de l'année 2010-2011 et ont permis de documenter différentes façons de faire et de déterminer les meilleures pratiques et les difficultés d'arrimage entre les deux réseaux.

Parallèlement à ces travaux, le MSSS finance les travaux du Groupe provincial d'experts sur l'intégration au travail en santé mentale. Le mandat est de proposer aux deux ministères concernés un modèle d'organisation des services en matière d'intégration et de maintien en emploi pour les personnes aux prises avec des troubles mentaux. Le MSSS et le MESS sont représentés à ces travaux. Débutés en juin 2010, les travaux du groupe d'experts se poursuivront au cours de l'année 2011-2012.

Un comité interministériel regroupant le MESS et le MSSS, mis en place dans la foulée de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, a été mandaté pour proposer des pistes de solution visant notamment la mise en place d'expérimentations dans le but de permettre un meilleur arrimage entre les services offerts par les deux réseaux et de faciliter la transition des usagers entre les services offerts de part et d'autre. Le mandat confié aux deux ministères vise les personnes ayant des troubles mentaux, ainsi que l'ensemble des personnes handicapées. Les travaux sont actuellement en cours.

COÛT DE LA MESURE

2010-2011 : s. o.

CLIENTÈLE REJOINTE

2010-2011 : s. o.

ÉTAPES À VENIR

2011-2012 : poursuite des travaux

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

ADS

- Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS

Il a été convenu de documenter la répartition hommes/femmes au sein des clientèles visées et de porter une attention particulière lors du choix des expérimentations afin que celles-ci rejoignent autant les femmes que les hommes.